



le 24 avril 2020

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Ministre, Cher Confrère

La SOFTAL en tant que société savante francophone dédiée aux troubles d'apprentissage, au nom de l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de ces enfants et adolescents, tient à alerter les pouvoirs publics et tout particulièrement l'autorité de santé que vous représentez sur les risques majeurs encourus par cette population du fait de la situation actuelle de confinement prolongé.

Depuis que lui a été consacrée une séance plénière de l'Académie de Médecine¹, la thématique des troubles d'apprentissage est considérée comme une discipline médicale à part entière, et les récentes recommandations de la HAS², visant à la fois le corps médical et le corps enseignant, reconnaissent à présent de manière formelle les mesures à prendre tant au plan de la prévention que de la remédiation face à ce problème de santé publique qui concerne près d'une personne sur dix dans notre pays.

Les récentes avancées de la recherche ont par ailleurs clairement démontré que le défaut de développement de certains circuits cérébraux à l'origine de ces troubles, en grande partie d'origine génétique, est cependant très sensible aux effets de l'environnement, qu'il s'agisse des conditions socio-éducatives qui entourent le développement de l'enfant, de la nature de l'enseignement qui lui est prodigué ou encore des mesures rééducatives et thérapeutiques dont il bénéficie, tous ces facteurs ayant démontré leur capacité à modifier profondément et durablement le fonctionnement neuro-cognitif et son substrat cérébral.

La SOFTAL souhaite dès lors prendre position sur les mesures qui doivent à notre avis être prises au regard de la situation actuelle de confinement. Indépendamment des conséquences psychologiques, qui ne sont pas spécifiques à cette population, et qui méritent bien entendu d'être prises en considération, et au-delà des effets potentiellement néfastes de la discontinuité d'un environnement scolaire socialement et intellectuellement stimulant, les enfants souffrant de troubles dys présentent un risque majeur d'aggravation

¹ Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine Vol 199 - N° 6 P. 853-868 - juin 2015

² H.A.S. : Comment améliorer le parcours de soins d'un enfant avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages ? Paris, Janvier 2018 . https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2824177/fr/troubles-dys-comment-mieux-organiser-le-parcours-de-sante

de leur symptomatologie, et ce de manière durable, au décours d'une période où leur cerveau n'est plus soumis aux mesures de remédiation pédagogique ni aux actions de rééducation aptes à lutter contre leur trouble d'apprentissage.

C'est pourquoi nous recommandons :

(1) de reprendre en priorité la scolarité des élèves à besoin particulier, spécialement les classes ULIS et SEGPA, avec des moyens supplémentaires pour évaluer l'éventuelle dégradation de l'état de chacun des enfants ayant bénéficié d'une reconnaissance de ce trouble (PPS ou PAP) afin de pouvoir y remédier aussi tôt et aussi efficacement que possible.

(2) de susciter une reprise rapide des rééducations interrompues, en édictant des mesures officielles de protection pour les rééducateurs, en particulier en cabinet libéral, et en favorisant leur application.

(3) de développer en parallèle les techniques de télé-soins pour les enfants devant rester confinés, ou les familles ne souhaitant pas les re-scolariser (mais aussi en vue de la période des vacances scolaires), ce qui implique de les identifier et de les contacter individuellement selon une démarche commune aux Ministères de l'Éducation et de la Santé

(4) de mettre en place une cellule de réflexion interministérielle, éventuellement commune à l'ensemble des problématiques liées à l'impact du confinement sur les enfants et adolescents à besoins particuliers, incluant les troubles dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc...), les autres troubles neurodéveloppementaux (troubles du spectre autistique, déficience intellectuelle, TDAH...), mais aussi les enfants en grande difficulté d'apprentissage quelle qu'en soit l'origine.

(5) d'enclencher une réflexion approfondie sur l'effet du déconfinement sur ces populations et leur suivi dans les mois qui suivront le déconfinement.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, nous vous assurons, Monsieur le Ministre et Cher Confrère, de notre parfaite considération.

Le bureau de la SOFTAL :

Dr Sibylle GONZALEZ-MONGE, Praticien Hospitalier, CHU de Lyon

Dr Lesley SUIRO, Praticien Hospitalier, CHU d'Amiens

Dr Alain POUHET, Médecin Rééducateur, Angoulême

Dr Michel HABIB, Praticien Hospitalier, CHU de Marseille